

## **S'ENGAGER SUR LES CONCOURS D'ENDURANCE EN 2012**

**Depuis le 1er janvier 2010 vous avez DEUX divisions de compétitions F.F.E. : CLUB ET AMATEUR PRO. Quelques explications s'imposent...**

Pour participer à toutes ces compétitions vous devez posséder :

- **une licence pratiquant 2012** (coût 36.00 ou 25.00 euros si mineur)
- et une licence compétition 2012 appropriée:
  - Pour participer aux concours "CLUB" : **la licence compétition CLUB** est gratuite - vous devez fournir simplement un certificat médical et une autorisation parentale si mineur..
  - Pour participer aux concours "AMATEUR" : certificat médical + demande de **licence Amateur** - coût 80.00 euros
  - Pour participer aux concours "PRO" : certificat médical + demande de **licence Pro** - coût 330.00 euros et qualifications nécessaires

**Avec une licence compétition "CLUB" vous concourez exclusivement sur les épreuves CLUB.**

- Vous devez posséder le Galop 2 (***uniquement pour les cavaliers mineurs***)
- L'engagement s'effectue par l'intermédiaire d'un club affilié FFE.
- Vous devez en faire la demande auprès du club et lui envoyer le paiement de l'engagement plusieurs jours avant la clôture des engagements.
- Les chevaux O.I. ou O.N.C. sont acceptés à condition d'être sur la liste des chevaux « club ». Tous les chevaux même ceux étant sur la liste « A » des chevaux de sport doivent figurer également sur la liste des chevaux « club ».
- Pour inscrire les chevaux sur la liste des chevaux « club » :

**1<sup>er</sup> cas :** le cheval à déjà concouru de 2000 à 2011 en concours 5<sup>ème</sup> catégorie(club) il peut directement être inscrit sur la liste des chevaux « club »

**2<sup>ème</sup> cas :** si le cheval n'a jamais couru en 5<sup>ème</sup> catégorie (il y a refus d'inscription sur la liste club) il faut alors l'inscrire gratuitement sur la liste des chevaux « club » sur le site des haras nationaux et ensuite l'inscrire sur la liste des chevaux du club (attention délai de 3 jours ouvrés)

**Avec une licence compétition "AMATEUR" vous concourez exclusivement sur les épreuves AMATEUR.**

**Avec une licence compétition "PRO" vous concourez exclusivement sur les épreuves PRO.**

- Les "galops" ne sont pas obligatoires ( sauf mineurs en club )
- L'engagement s'effectue directement par le cavalier, ou toute personne de votre connaissance ayant un compte "engageur" sur FFECOMPET. cette personne doit être en possession d'une licence FFE valide.
- Cas particulier des éleveurs qui peuvent engager leurs chevaux dans les épreuves jeunes chevaux uniquement avec leur compte engageur non associé à une licence.
- Autre cas particulier : les parents d'un cavalier mineur peuvent engager avec leur compte même s'il n'est pas associé à une licence , la condition est d'être le responsable légal du mineur sur la licence.
- Les chevaux O.I ou O.N.C. sont acceptés s'ils se sont qualifiés au minimum sur une épreuve 20KM avant le 31.12.2004

## **A) ENGAGEMENTS SUR LE TERRAIN**

### **IMPOSSIBLE POUR LES EPREUVES JEUNES CHEVAUX.**

Possible uniquement si l'organisateur le permet sur son programme ; toutefois cela est possible également si le nombre maximum prévu n'est pas atteint lors de la clôture. Il est demandé à ceux qui ont l'intention de s'engager le matin de prévenir l'organisateur dès que possible . Les cavaliers doivent être en possession de leur licence à jour, des papiers du cheval et de la preuve(facultative) des qualifications pour l'épreuve en question.

### **DEUX CAS DE FIGURE**

#### **1. EPREUVES CLUB SIF**

**REMPLIR L'imprimé spécial et payer l'engagement et 10 euros de supplément (en BOURGOGNE)**

#### **2. EPREUVES FFECOMPET**

**REMPLIR L' IMPRIME SPECIAL AVEC LE NUMERO D' ENGAGEUR**

**UN SUPPLEMENT DE 15 EUROS EST DEMANDE EN PLUS**

**DU PRIX DE LA COURSE(en Bourgogne)**

## **B) CONTROLE DE QUALIFICATION**

Depuis le début de l'année 2008 des contrôles de qualification des chevaux et des cavaliers sont opérés par FFECOMPET ; le résultat est donné à l'organisateur qui en fait part au cavalier ou à l'engageur.

Si le cavalier part quand même il sera invalidé à moins qu'il puisse prouver très rapidement sa bonne foi (qualification ancienne ou récente)

## **C) CHANGEMENT DE CHEVAL**

Possible si prévu par l'organisateur mais clause obligatoire pour les épreuves PRO. Présenter les papiers du nouvel équidé et les qualifications.

## **D) CHANGEMENT DE CAVALIER**

Possible comme l'an dernier mais présenter les justificatifs.

**ON NE PEUT PAS CHANGER DE CHEVAL ET DE CAVALIER Dans ce cas il faut faire forfait pour le premier cheval et engager sur le terrain coût supplémentaire 15 euros.**

## **E) CONTROLE DE LA CONFORMITE DES RESULTATS**

Ils seront faits à posteriori, le résultat invalidé éventuellement etc...

Toujours regarder les résultats sur FFECOMPET ou FFE

## **F) VITESSE ET CONTROLE**

### **1) JEUNES CHEVAUX**

**Dans les concours régionaux 12 à 15 kmh pour toutes les épreuves sauf 10 à 12 kmh pour les 4 ans. Dans les épreuves inter-régionales 12 à 15 kmh toutes les épreuves**

**Possibilités de rattrapage ou de modifications le lendemain de la clôture avec des imprimés que l'on trouve sur le site de la SHF .**

### **2) EPREUVES AMA PRO**

**Pour toutes les épreuves 12 à 15 kmh sauf 90 vitesse libre 12 minimum et vitesse libre. Pour les contrôles intermédiaires DANS la demi-heure sauf 90 vitesse libre dans les 20 minutes. Pour les contrôles finaux à la demi-heure sauf pour les 90 vitesse libre DANS la demi-heure.**

**Les cardiaques 64 à chaque contrôle**

### **3) EPREUVES CLUB**

**IMPOSSIBLE A RESUMER EN UN PARAGRAPHE VOIR LE TABLEAU DE L'ORGANISATEUR OU DU REGLEMENT.**

**ATTENTION LES EPREUVES CLUB ENTRE 10 A 12 KMH NE SONT PAS QUALIFIANTES.**

Enfin, notez que :

- Votre cheval doit être inscrit sur la liste des chevaux de sport des haras nationaux - ou sur la liste des chevaux « club » ses vaccins à jour - et il doit avoir une puce électronique..
- ***Vous devez présenter son carnet signalétique au premier contrôle vétérinaire le jour du concours.***
- **Vous êtes responsable de votre engagement dans la progression de votre carrière sportive (qualifications cavalier et cheval).**
- En cours d'année il est possible de changer une seule fois de catégorie de LFC sous certaines conditions (voir ART. 6.1 - DG)
- Un concurrent âgé de 14 à 21 ans peut se surclasser de la division Amateur à la division PRO sous certaines conditions (voir ART. 6.1 - DG).

C'est une liste non exhaustive des conditions de participations et seul le règlement officiel FFE 2012 a force réglementaire avec ses modifications sur [ffe.com](http://ffe.com).

Vous trouverez le Règlement des dispositions générales et spécifiques endurance sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) et vous pouvez l'imprimer.